

PROTOCOLE SANITAIRE DU LYCEE VAN DONGEN A L'ATTENTION DES ELEVES

Afin que vous fassiez votre rentrée dans de bonnes conditions, nous prenons des mesures garantissant la sécurité de tous.

Des masques lavables fournis par l'état et la Région Ile De France vous seront fournis le jour de la rentrée. **Il vous appartient de prévoir suffisamment de masques pour chaque journée.**

Voici la façon dont se déroulera votre journée et les règles à observer pour vous protéger et protéger les autres.



A l'arrivée au lycée

- J'évite autant que possible les attroupements et je respecte la distanciation physique d'un mètre devant le lycée et pour pénétrer dans le lycée
- Je ne salue pas mes camarades (accolades, embrassades, poignées de main, checks...)
- Je porte un masque pour entrer dans le lycée
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans le hall

En classe

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre dans les couloirs
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition devant les salles de classe avant et après les cours
- Je conserve mon masque pendant les cours sauf si une distanciation physique d'un mètre peut être appliquée

Pendant mes déplacements dans l'établissement

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre dans l'enceinte du lycée
- Je porte un masque pour tous mes déplacements dans le lycée
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans les parties communes

Pendant la récréation

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre
- Je conserve mon masque pour tous mes déplacements dans le lycée
- J'évite les attroupements devant les toilettes et je me lave les mains avant et après

A la cantine

- J'évite autant que possible les contacts physiques dans la file d'attente
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition à l'entrée de la ligne de self et à la sortie du réfectoire
- Je conserve mon masque jusqu'au réfectoire et ne l'enlève que pour déjeuner
- Je change de masque s'il a été porté 4 heures, s'il a été mouillé, souillé ou détérioré
- Je jette le masque usagé dans la poubelle dédiée à la sortie du réfectoire

A la sortie du lycée

- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans le hall
- Je jette le masque usagé dans la poubelle dédiée à la sortie du lycée

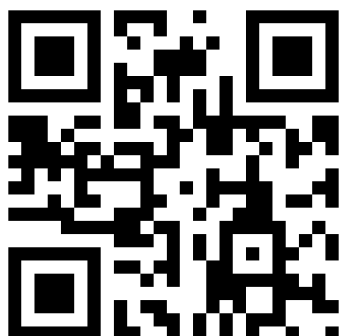
Pour rappel, le port du masque est obligatoire dès l'attente à l'arrêt de bus et tout au long du trajet à bord du bus dès l'âge de 11 ans. En cas d'infraction, l'amende encourue est de 135€.

C'est avec vous et grâce à la responsabilité et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en nous protégeant les uns et les autres.

La Direction

**Dernière
minute !**

Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire devant les entrées et sorties des établissements scolaires et aux abords des gares



N'hésitez pas à consulter nos flash codes sur les gestes barrières qui seront affichés prochainement dans le lycée